



Certificat médical saison 2014/2015



Aqua Team Kaysersberg

N° d'affiliation FSCT : 1 68 23 019 6 et FFESSM : 06 68 096 - N° d'agrément Jeunesse et Sports : 58/82-68-S

Code APS : 06809ET0009 - N° SIREN : 452 731 094 - N° SIRET : 452 731 094 00010 - APE 8551Z

Je soussigné Docteur

Médecin diplômé de médecine subaquatique

Médecin fédéral n°

Médecin du sport

Médecin généraliste

NB : Pour les enfants et les adultes préparant un niveau ou une qualification, le médecin généraliste ne peut valider ce certi

Certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la plongée sous-marine (voir au dos) et avoir examiné ce jour :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre indication cliniquement décelable :

A la pratique de l'ensemble des activités fédérales de loisir

A la pratique des activités fédérales de loisir suivantes :

A l'enseignement et à l'encadrement de la plongée

A la préparation et à la présentation du brevet suivant :

Que l'enfant désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique à la pratique :

De la plongée subaquatique avec scaphandre

Des activités fédérales de loisir suivantes :

Pour la surveillance médicale des enfants de 6 à 14 ans, je préconise la périodicité suivante :

6 mois

1 an

Remarques éventuelles :
.....

Nombre de case(s) cochée(s)

Fait à :

Le :

Signature et cachet

LISTE DES CONTRE-INDICATIONS A LA PLONGEE EN SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire	Hypertension artérielle non contrôlée Infarctus récent et angor Péricardite Traitement par anti arythmique Traitement par bêtabloquants (*)
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoidien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio, bilatéral à évaluer par audiométrie Otospongiose opérée	Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Obstruction tubaire Syndrome vertigineux Perforation tympanique
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophtalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille Kératocône Prothèse ou implant creux	Chirurgie du globe oculaire sur 6 mois, y compris laser Détachement rétinien
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Incapacité motrice cérébrale Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. PHLEBITES A REPETITION, TROUBLES DE LA CRASE SANGUINE DECOUVERTS LORS DU BILAN D'UNE PHLEBITE Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides) Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer

Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication

La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen

Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre-indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé

La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé